

**BRETAGNE VIVANTE CONFEDERATION PAYSANNE BRETAGNE
EAU § RIVIERES DE BRETAGNE FRCIVAM BRETAGNE CEDAPA
COHERENCE FEDERATION REGIONALE DE L'AGRICULTURE
BIOLOGIQUE**

Brest, le 16 octobre 2007

Première région agricole de France, la Bretagne est particulièrement concernée par l'ambition affichée du Grenelle de l'Environnement de « *favoriser en agriculture des modes de production et de distribution durables* » :

- ✓ Les impacts sur l'eau, les sols, la biodiversité, de l'agriculture intensive y sont particulièrement prégnants ;
- ✓ Des initiatives exemplaires, menées en dehors des institutions officielles, ont été engagées pour produire des aliments de qualité, tout en respectant l'environnement ;
- ✓ La population attend avec impatience une plus grande cohérence et une meilleure équité des aides agricoles et environnementales. La population attend, outre des produits de qualité, des résultats tangibles en matière de paysage et d'environnement. Il est à rappeler que la simple application des lois et règlements nationaux et européens déjà existants, aurait permis d'éviter une grande part des débordements actuels.

S'appuyant sur l'évolution considérable des consciences à l'égard de l'ampleur de la crise écologique, **les décisions issues du Grenelle de l'environnement doivent répondre aux urgences environnementales. Pour ce faire, le gouvernement doit avoir le courage de la rupture, et ne peut se contenter des seules mesures qui font consensus.** Ceci ne remet pas en cause l'intérêt certain de la concertation menée dans les différentes phases du Grenelle.

Les orientations visant à « *favoriser en agriculture des modes de production et de distribution durable* » aujourd'hui soumises à débat régional ne sont pas à la hauteur des enjeux.

Nos organisations demandent que les mesures suivantes soient décidées :

- ✓ **Redéploiement des aides de la PAC** pour favoriser les modes de production durables : il s'agit là du principal levier pour faire évoluer les modes de production agricole dans un sens favorable à l'environnement
- ✓ **Application du principe de précaution**, à l'égard des Organismes Génétiquement Modifiés. Le Grenelle doit aboutir à un moratoire en attendant une Loi protégeant réellement l'environnement et les consommateurs.
- ✓ Au-delà du développement indispensable de l'agriculture biologique (notamment par le biais de la restauration collective), **l'agriculture à Haute Valeur Environnementale doit puiser sa définition dans les valeurs et les techniques de l'agriculture durable.** Dans le domaine agricole les mesurette ne suffiront pas car seules les agricultures basés sur des systèmes économes et autonomes sauront répondre aux défis écologiques d'aujourd'hui.
- ✓ **Réduction de moitié de la fréquence des traitements** pesticides en dix ans
- ✓ Une reconquête de la biodiversité dans les zones agricoles en y consacrant au moins 10% de la SAU par exploitation (talus, haies, zones humides, bandes enherbées, jachères, ...) avec un vrai programme de suivi.

Afin de permettre une réelle implication de l'ensemble des acteurs bretons sur ce sujet essentiel pour la région, nos organisations demandent un « **Grenelle agricole breton** » qui permettra en particulier de régionaliser les objectifs fixés au niveau national.

Pour que le grenelle n'accouche pas d'une souris, le gouvernement doit avoir le courage de la rupture.

Contact presse : Cohérence 06 73 21 06 66